

COMPTE RENDU PARTIEL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 SEPTEMBRE 2021

1/ AMENAGEMENT FORESTIER DE LA COMMUNE DE LAY SAINT REMY

La parole est donnée à Monsieur Fabien BUND qui expose le projet de prorogation de l'aménagement de la forêt communale établi par l'ONF en vertu des dispositions des articles L124-1.1, L212-1, à L 212-3, D212-1, D212-2, R-212-3, R212-4, D212-5.2, D214-15 et D214-16 du Code Forestier.

Il expose les grandes lignes du projet qui comprend :

- La présentation des motivations de la proposition de prorogation
- L'analyse du contexte forestier
- Un programme d'actions nécessaires ou souhaitables sur cinq ans

Le conseil municipal émet un avis favorable au projet de la prorogation de l'aménagement proposé.

Adopté à l'unanimité.

2/ NOUVELLES DISPOSITIONS : PASSAGE DU MENU PRODUIT A L'AFFOUAGE

Le produit des coupes de parcelles 3, 4, 5 et 6 de la forêt communale à l'affouage au prix de 7.00 € le stère.

3 garants sont désignés : M. Jacky PEROTIN, Cyril BROUSSIER et Alain PEROTIN.

M. le Maire remercie M. Fabien BUND pour son intervention et les explications claires apportées.

Il précise également que la commune fera don de l'un de ses chênes pour la restauration de Notre-Dame de Paris. Une date sera communiquée ultérieurement pour un passage en forêt pour le choix de cet arbre en la présence de M. le Maire et M. Jacky PEROTIN, adjoint au Maire.

Adopté à l'unanimité.

3/ PROJET D'AMENAGEMENT DE LA MAISON ANDRE

Monsieur le Maire expose le choix des divers projets évoqués pour l'aménagement de la Maison André dite le Relais de Poste.

Une réunion à venir avec les divers acteurs est prévue courant octobre, mais il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le devenir de la Grange, à savoir si elle sera incluse dans le projet global ou si, au contraire, elle reste la propriété de la commune.

Après débat et avis de chacun, le conseil municipal décide à regret que le bâtiment de la Grange soit intégré dans la globalité de l'aménagement.

Il appartiendra à M. le Maire d'en informer EPFLG, porteur du projet.

Adopté à l'unanimité.

4/ APPROBATION DU RAPPORT D'EVALUATION 2020 DE LA CLECT

M. le Maire expose le rapport définitif de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées en date du 1^{er} juillet 2021, tenant compte des transferts de compétences des communes au 1^{er} janvier 2020 en matière d'eau potable. Ce rapport concerne 15 communes membres de la CC2T dont l'évaluation des charges a été opérée dans le cadre des conventions de mutualisation des services entre communauté et communes. Il y est préconisé de ne pas modifier l'attribution de compensation revenant à la commune.

Le conseil municipal approuve le rapport définitif, valide en tant que commune intéressée le principe de maintenir l'attribution de compensation de la commune parallèlement à une correction de la part variable de la redevance communautaire appliquée aux usagers à due proportion des charges qui n'avaient pas été répercutées antérieurement, avec le cas échéant lissage dans le temps de la hausse tarifaire.

Adopté à l'unanimité.

DIVERS :

- Rapport suite à contrôle URSSAF : La commune a été vérifiée dans le cadre d'un contrôle sur pièces sur l'application des législations relatives aux cotisations et contributions obligatoires recouvrées par les organismes de recouvrement sur la période du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019. Aucune irrégularité n'a été constatée à l'examen des documents communiqués. M. le Maire remercie Mme Sophie WILHELM, secrétaire, pour la qualité de son travail.
- Nouveau point de tri communal : Après consultation de la CC2T et conformément à la nouvelle législation en matière d'implantation des points de tri, l'installation d'un nouveau point sera effectuée côté cimetière. La CC2T prendra à sa charge la plantation de la haie végétative en plus de

- l'aménagement d'une dalle. Cependant, l'entretien de la haie incombera à notre collectivité. Le plan a été validé par le conseil municipal, l'arrêté sera transmis à la CC2T pour exécution.
- Relevé des compteurs d'eau campagne 2021 : Intervention de M. Cyril BROUSSIER suite à la réunion du 1^{er} septembre 2021. La CC2T mettra à disposition de la commune 2 tablettes afin d'effectuer le relevé des compteurs d'eau qui seront réalisés en fonction des disponibilités de chacun par MM. Cyril BROUSSIER, Thierry MANSUY, Alexis BOULADOUX et Alain BELLINASSO.
 - Matinée Verte en collaboration avec l'école (samedi matin) : après un échange, la date du 16 octobre 2021 a été retenue et M. Caroline CLAUSSE, Directrice sera informée.
 - Alambic campagne de distillation 2021-2022 : elle est prévue du 18 octobre 2021 au 13 mai 2022, information faite par le Service des Douanes et communiquée à M. Alfred URBANAJC en charge de l'atelier public (arrivée d'eau à contrôler suite à pose de compteur).
 - Divers :
 - ✓ Intervention de Mme Evelyne GUILLERY pour l'installation d'un « but » sur l'aire de jeux. Cette implantation semble peu réalisable mais M. le Maire se dit prêt à s'entretenir avec les demandeurs sur le sujet.
 - ✓ Incivilités communales : M. le Maire fera un point spécifique dans le bulletin municipal en rappelant les règles du « vivre ensemble ».
 - ✓ Carrefour Rue d'Ugny – Rue de France – Rue René II et Rue du Saint Empire : la dangerosité de ce carrefour est signalée et il est demandé à chacun de réfléchir sur le sujet et de faire part de ses préconisations.

DATES A RETENIR

- Inscriptions affouagistes **les mardis 19 et 26 octobre 2021 sur rendez-vous** aux horaires de permanences de la Mairie (respect des règles sanitaires) auprès de Jacky PEROTIN
- Une « matinée verte » est organisée en compagnie des enfants et des enseignants **le samedi 16 octobre 2021 : rendez-vous à 10h00** devant la mairie pour les personnes motivées. Merci d'avance.
- Les prochains rendez-vous bibliothèque : **samedi 16 novembre 2021 et samedi 04 décembre 2021** : lieu et horaires habituels (11h00 – 12h00 à l'école entrée côté mairie)

INFORMATIONS

Concernant la location de la salle communale, en raison de la crise sanitaire et ce, jusqu'à nouvel ordre :

- Jauge des participants limitée à 20 personnes
- Présentation pour chaque personne d'un passe-sanitaire (2 doses de + de 7 jours) ou d'un test PCR ou antigénique de moins de 48h ou un test positif indiquant que la personne a été contaminée depuis plus de 11 jours et moins de 6 mois.
- Présentation de la liste des participants avec copie des pièces justificatives et leurs coordonnées téléphoniques
- Le nettoyage et la désinfection de la salle sont à la charge de l'organisateur

A NOTER

Notre école est pour la deuxième année consécutive déclarée ECO ECOLE ;

Le personnel enseignant, ainsi que les enfants participent à des actions de protection de l'environnement (tri sélectif, économie de papier, recyclage, etc...)

Un drapeau va être installé devant l'école signalant cette activité éco-responsable.

Félicitations à tous !

L'adjointe au maire, responsable de l'environnement qui patrouille dans le village afin de vider les poubelles constate une nette amélioration dans le respect de la propreté au niveau du point de tri. Il reste cependant quelques rares dépôts sauvages. Un grand merci !